



Cessation de véhicule après séparation.

Par **saelys**, le **17/11/2013 à 13:16**

Bonjour à tous. rnSéparé depuis 4 mois de mon ex compagnon, nous avons un vehicule en commun, la carte grise est à nos deux noms. Monsieur s'est pris en droit de garder le véhicule, je n y ai pas du tout accès, je paye le crédit et l'assurance de celui-ci. je ne peux porter plainte. j'ai écrit une lettre à la procureur de la république mais je n'ai pas de réponse.rnQue puis-je faire pour " récupérer le véhicule" , " solder le crédit " , " desassurer le véhicule " ?rnJe vous remercie d' avance pour vos reponses.

Par **cocotte1003**, le **17/11/2013 à 16:27**

Bonjour, la carte grise d'un véhicule est un titre de circulation et non de propriété, regardez le certificat d'achat, cordialement

Par **saelys**, le **17/11/2013 à 17:54**

Il est aussi à nos deux noms

Par **saelys**, le **19/11/2013 à 17:22**

Si je vais voir un avocat, de quel spécialité doit-il etre?